



**Biodi'Vecteur / Yann Godeau
Consultant Conseil Opérateur**

Mail Box Etc
MBE 361
29 rue du Portail Louis
49400 Saumur.
Mail : ygodeau@outlook.fr
Tél : 07 61 87 39 90

Synthèse et conclusion de l'expertise environnementale du projet de champ éolien à Houdain-Lez-Bavay.

A) Rappels importants.

Le projet éolien de Houdain-Lez-Bavay a reçu un avis négatif, du point de vue environnemental, de la part des associations suivantes qui sont les interlocuteurs habituels et reconnus de l'ensemble des services de l'Etat et des collectivités locales :

- Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord (GON).
- Ligue pour la Protection des Oiseaux du Nord (LPO).
- Association Aubépine.

Rappelons également que les services de l'Etat, notamment la DREAL, ont émis un avis plus que réservé sur ce projet, avec des recommandations qui ne sont pas reprises dans le projet présenté.

Rappelons enfin qu'un premier expert indépendant, en la personne de monsieur Jean-Charles Tombal (naturaliste), a émis un avis très négatif sur ce projet.

L'ensemble de nos analyses et pièces justificatives vous seront remises dans notre dossier d'expertise avant la fin de l'enquête publique et/ou par notre client Monsieur Thierry Levent, président de l'association *Houdain Environnement*.

B) Impact sur l'avifaune

L'étude d'impact produite par « *Alise Environnement* », « *Quadran Energie Libre* », « *Biotope* » et « *Calidris* » présente de nombreuses lacunes, elle semble partielle et présente une méthodologie plus que superficielle. A titre d'exemples :

- Certaines espèces fréquentant le site de manière ponctuelle ou régulière ne sont pas recensées dans cette étude. Nous ignorons pourquoi.
- Nous relevons que les observations et comptages effectués sur le site par le cabinet sont très limités, induisant ainsi des erreurs d'interprétation et d'analyse flagrantes.
- Il semble que les avis des naturalistes et experts locaux ne soient pas pris en compte. Là encore nous ignorons pourquoi.
- Nous constatons des affirmations erronées, par exemple concernant la nidification de certaines espèces sensibles à proximité immédiate du site (voir expertise complète).
- **Nous observons que l'impact global sur l'avifaune, spécifiquement sur certaines espèces sensibles, est fortement sous-évalué (voir expertise complète).**

Biodi'Vecteur / Yann Godeau

Siret : 80774995700021 / RCP : AXA / Compte bancaire : BNP Paribas
Courriel : ygodeau@outlook.fr / Tél 07 61 87 39 90

Nous pouvons affirmer que l'impact sur l'avifaune sera important et non compensé.

C) Impact sur les mammifères les amphibiens et reptiles.

Approche globale

Aucun impact direct significatif n'est à attendre sur les amphibiens, les reptiles et les mammifères autres que les chiroptères.

Cependant, il est nécessaire de prendre en considération les deux points suivants :

- Tout d'abord, comme tout aménagement, l'édification des éoliennes entraîne une anthropisation du milieu. On peut penser que la minéralisation du milieu au pied des éoliennes pourra favoriser les reptiles qui y trouveront une zone favorable à leur développement. Cela modifie le fonctionnement de l'écosystème local en favorisant des espèces plutôt que d'autres et parce que ces espèces attireront leurs prédateurs et/ou exerceront elles-mêmes une prédation sur d'autres espèces.
- En second lieu, il a été démontré que la mortalité aviaire générée par le fonctionnement des éoliennes apporte une source de nourriture importante et régulière à certains prédateurs et charognards (renard, rapaces, mustélidés, corvidés, laridés, etc.) induisant une modification du fonctionnement de la chaîne alimentaire locale et une modification des comportements.

Le cas particulier des chiroptères (chauves-souris)

L'étude d'impact produite par « Alise Environnement », « Quadran Energie Libre », « Biotope » et « Calidris » présente de nombreuses lacunes, elle semble partielle et présente une méthodologie plus que superficielle. A titre d'exemples :

- Certaines espèces fréquentant le site de manière ponctuelle ou régulière ne sont pas recensées dans cette étude. Nous ignorons pourquoi.
- Nous relevons que les observations et comptages effectués sur le site sont très limités, induisant ainsi des erreurs d'interprétation et d'analyse flagrantes.
- **Nous observons que l'impact global sur les chiroptères est fortement sous-évalué** (voir expertise complète).

Le champ éolien impactera potentiellement 12 espèces de chiroptères et non pas 5 comme évoqué dans l'étude. Cet impact s'étendra à un rayon de 5 kilomètres et non pas 1,5 km comme évoqué dans l'étude.

D) Impact sur l'entomofaune

Aucun impact direct significatif n'est à attendre sur l'entomofaune. Cependant, à ce jour, nous n'avons pas assez de recul nécessaire pour formuler des hypothèses.

E) Conclusion et scénario alternatif

Nous pouvons conclure que le projet éolien d'Houdain-Lez-Bavay aura un fort impact écologique négatif sur la Biodiversité et particulièrement sur l'avifaune et les populations de Chiroptères. En aucun cas des mesures

Biodi'Vecteur / Yann Godeau

Siret : 80774995700021 / RCP : AXA / Compte bancaire : BNP Paribas
Courriel : ygodeau@outlook.fr / Tél 07 61 87 39 90

compensatoires ne peuvent être efficaces localement et plus globalement au regard du développement géographique important des sites éoliens ayant un impact cumulé important et finalement neutralisant les mesures compensatoires intéressant des sites voisins.

Nous recommandons l'abandon de ce projet et suggérons à sa place une politique énergétique locale basée sur la production et la consommation d'énergie par et pour le consommateur, génératrice de programmes d'actions multipartenariales visant le développement du bâti à énergie positive pour faire du consommateur un producteur d'énergie locale. Une telle politique dynamiserait le développement économique du territoire de manière directe et créerait emplois et richesses locales réels.

L'éolien industriel, tout comme la production industrielle d'énergie industrielle (filiale Biomasse, champ solaire, champ éolien...) apparaissent comme un non-sens écologique et une illusion économique puisque le soit-disant « développement économique » se limite à des « bulles spéculatives » dont on connaît bien aujourd'hui les limites.

Biodi'Vecteur

Yann Godeau

**Consultant et opérateur Développement durable,
Biodiversité, Éco-tourisme, médiation environnementale.**

Biodi'Vecteur / Yann Godeau

Siret : 80774995700021 / RCP : AXA / Compte bancaire : BNP Paribas
Courriel : ygodeau@outlook.fr / Tél 07 61 87 39 90